



EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 26 avril 2018 à 10 h 00

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente
M. Marc Demers, vice-président

Mme Doreen Assaad	M. François Limoges
M. Pierre Charron	M. Normand Marinacci
M. Yves Corriveau	M. Jean Martel
Mme Marlene Cordato	M. Beny Masella
M. François Croteau	Mme Lise Michaud
M. Martin Dampousse	Mme Suzie Miron
Mme Chantal Deschamps	M. Sylvain Ouellet
M. Benoit Dorais	Mme Sylvie Parent
Mme Sandra El-Helou	M. Guy Pilon
Mme Marianne Giguère	Mme Magda Popeanu
Mme Nathalie Goulet	M. Edgar Rouleau
Mme Andrée Hénault	M. Guillaume Tremblay
M. Ray Khalil	Mme Maja Vodanovic

CC18-013

DÉPOTOIR NUCLÉAIRE À CHALK RIVER

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE18-080 adoptée à sa séance du 12 avril 2018,

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a transmis à la Commission canadienne de sûreté nucléaire une série de 31 questions et commentaires concernant la réalisation du projet de dépotoir nucléaire de Chalk River ;

ATTENDU QUE la Ville de Gatineau s'oppose à ce projet, sous sa forme actuelle, par la résolution numéro CM-2017-837 ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal est préoccupée par la présence d'installations de gestion ou de stockage de déchets nucléaires à proximité de la rivière des Outaouais ainsi que de milieux aquatiques et humides et les risques de contamination qui leurs sont associés en cas de fuite ;

ATTENDU QUE la Communauté s'inquiète de la méthode de stockage qui sera utilisée ainsi que la caractérisation qui sera faite des colis pour déterminer leurs seuils de radioactivité et d'en disposer de façon appropriée; et de la gestion des eaux de pluie et de fonte des neiges, ainsi que des eaux de ruissellement sur le site ;

ATTENDU QUE l'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River à proximité de la rivière des Outaouais dans sa forme actuelle est susceptible de menacer la source d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens du Grand Montréal ;

.../2



EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 26 avril 2018 à 10 h 00

CC18-013
suite

Il est résolu à l'unanimité

D'appuyer la Ville de Gatineau et de s'opposer au projet de dépotoir nucléaire de Chalk River, sous sa forme actuelle, compte tenu notamment de son impact potentiel sur les sources d'approvisionnement en eau potable ;

De demander à l'Union des municipalités du Québec d'appuyer la Ville de Gatineau et la Communauté métropolitaine de Montréal ;

De former un groupe de travail composé de la Ville de Gatineau, la Communauté métropolitaine de Montréal et de l'Union des municipalités du Québec afin de préparer une position commune concernant le projet de Chalk River ;

De demander au directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal de préparer un rapport d'expert en sécurité nucléaire concernant notamment les risques et menaces de ce projet sur les sources d'approvisionnement en eau potable qui servira de base aux travaux du groupe de travail ;

De demander au directeur général de faire rapport au comité exécutif et à la Commission de l'environnement sur l'évolution des travaux et d'en présenter les résultats ;

D'informer la Commission canadienne de sûreté nucléaire que la Communauté métropolitaine de Montréal s'oppose à l'aménagement du dépotoir nucléaire de Chalk River à proximité de la rivière des Outaouais compte tenu qu'une telle installation est susceptible de menacer la source d'approvisionnement en eau potable d'une importante proportion des citoyens du Grand Montréal ;

De demander à la Commission canadienne de sûreté nucléaire de s'assurer auprès du promoteur, Laboratoires nucléaires canadiens, que toutes les options possibles pour la gestion des déchets nucléaires ont été évaluées en priorisant le bien-être de la population et la protection de l'environnement ;

De demander au ministre des Ressources naturelles du Canada, une réflexion globale sur la sécurité nucléaire au Canada et de suggérer que les normes de sécurité nucléaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique soient adoptées et appliquées aux sites sur le territoire canadien pour chacune des catégories de déchets radioactifs ;

.../3



EXTRAIT du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Conseil de la
Communauté métropolitaine de Montréal tenue le 26 avril 2018 à 10 h 00

CC18-013
suite

De transmettre copie de cette résolution à la Commission canadienne de sûreté nucléaire, à l'Union des municipalités du Québec, à la Ville de Gatineau, à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, à la ministre de l'Environnement, du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et au ministre des Ressources naturelles du Canada ;

D'informer la Commission canadienne de sûreté nucléaire que la Communauté présentera un mémoire lorsque des audiences seront prévues à l'égard du projet de dépotoir nucléaire de Chalk River.

Certifié conforme

Secrétaire